



Rapport d'orientations budgétaires 2025

SOMMAIRE

1 / CONTEXTE GENERAL

Situation internationale et européenne.

Situation nationale

La Loi de Finances pour 2025

2 / LA SITUATION DE LA COMMUNE

Analyse rétrospective

Le fonctionnement,

L'investissement

3 / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

Les orientations 2025

Le fonctionnement

L'investissement



CONTEXTE GENERAL

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations à venir.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017, puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, au plan économique notamment.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

Situation internationale 1/3

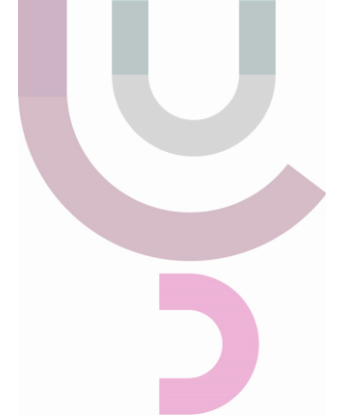
Dans un contexte géopolitique 2024 marqué par la persistance de conflits majeurs, et malgré une croissance relativement modeste, l'économie mondiale se montre plus résiliente que prévu : l'inflation continue de ralentir progressivement et le chômage demeure à des niveaux relativement bas.

Si la tendance globale pour 2025 semble à la stabilisation, la reprise qui s'amorce présente des réalités différentes selon les régions du monde et les opérateurs économiques considérés. Enfin, la crise au Moyen-Orient laisse planer un risque certain en particulier sur les marchés financiers ainsi que ceux de l'énergie.

- Perspectives de croissance

Selon les perspectives intermédiaires publiées par l'OCDE en mai dernier, la croissance mondiale du PIB est attendue à 3,1 % en 2024 et devrait connaître une accélération limitée pour atteindre 3,2 % en 2025. Il convient de souligner que le rythme attendu de croissance mondiale résulte pour une large part du dynamisme des économies émergentes, au premier rang desquelles figurent l'Inde, l'Indonésie ainsi que la Chine. L'examen des perspectives de croissance pour les économies avancées met en évidence une situation contrastée entre d'une part la forte croissance affichée par les Etats-Unis, avec 2,6 % attendus en 2024 et 1,8% en 2025 et d'autre part des performances beaucoup plus modestes s'agissant de la zone euro pour laquelle le glissement du PIB serait limité à 0,7 % en 2024 et 1,5 % en 2025

Situation internationale 2/3



- Perspectives d'inflation:

A l'exception de quelques foyers isolés comme la Turquie et l'Argentine où la hausse générale des prix reste forte, l'inflation a diminué plus rapidement qu'attendu dans une large part des économies mondiales en 2023 et 2024. Ainsi, le niveau de l'inflation médian des économies avancées, qui s'établissait à 9,9% fin 2022, est tombé à 3 % au premier trimestre 2024. S'il semble que les politiques monétaires peu accommodantes menées par les principales banques centrales aient contribué au refroidissement des prix constatés en 2023, il convient toutefois de ne pas minorer l'impact de l'atténuation des tensions pesant sur les chaînes d'approvisionnement depuis le début de la guerre en Ukraine. D'un point de vue plus sectoriel, les bonnes récoltes mondiales en 2023 sur des cultures essentielles telles que le blé ou le maïs ont contribué à une détente des prix sur les marchés des denrées agricoles, tandis que l'inflation reste comparativement plus élevée s'agissant des services.

Situation internationale 3/3



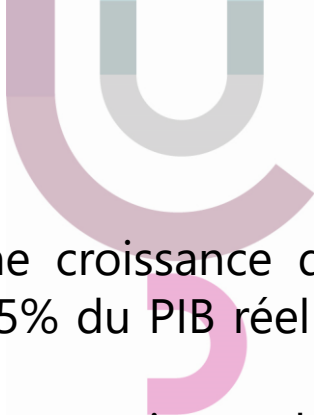
Pour les économies dites « avancées », l'évolution de l'indice des prix à la consommation devrait s'établir à 5 % pour 2024 pour ralentir à 3,5 % en 2025.

- Evolution attendue des taux d'intérêts directeurs

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par un virage fondamental en matière de politique monétaire : afin de contribuer à la régulation des tensions inflationnistes post crise sanitaire, les principales banques ont drastiquement réhaussé les taux d'intérêts directeurs appliqués aux opérations de refinancement. À titre indicatif, les taux pratiqués par la FED sont passés de 0,25 en mai 2022 à 5,25 points en mai 2023 et ceux appliqués par la BCE de 0 à 3,5 points.

Exception faite du Japon où la politique monétaire est demeurée particulièrement accommodante, il est vraisemblable que les taux directeurs restent durablement supérieurs à leur niveau d'avant la pandémie. Dans la mesure où l'essentiel des tensions inflationnistes semblent jugulées, le retour à une politique monétaire plus neutre permet tout de même d'envisager de légères diminutions des taux d'intérêts directeurs en 2025

Le contexte national



Les prévisions macroéconomiques publiées par la Banque de France en 2024 font état d'une croissance de l'économie française évaluée à 1,1% en 2024, stable en 2025 à 1,2% en accélération limitée à 1,5% du PIB réel à l'horizon 2026.

Il convient de souligner que si la croissance 2024 a principalement été tirée par les retombées économiques des jeux olympiques ainsi que par le commerce extérieur, la progression du PIB prévue en 2025 et 2026 sera essentiellement conditionnée par un dynamisme retrouvé de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

Ces prévisions de croissance modérée permettent tout de même de conserver un optimisme relatif s'agissant de l'emploi. Après la diminution du chômage à 7,1 % de la population active mesurée en 2022, le rattrapage de gains de productivité avait pénalisé la création d'emploi. Les prévisions plus favorables qu'attendues ont conduit la Banque de France à réviser favorablement ses prévisions pour 2025. Le rebond anticipé du chômage en 2025 est ainsi largement atténué et la part des chômeurs dans la population active serait susceptible de retrouver un niveau relativement bas dès 2026.

À l'instar des autres systèmes économiques ouverts, la France a enregistré des taux d'inflation significativement élevés ces dernières années : l'augmentation des coûts d'approvisionnement en énergie à partir de 2021 combinée à une flambée des cours des denrées alimentaires à compter de 2022 ont grevé la croissance réelle du PIB.

Principales dispositions de la Loi de finances 2024 (1/3)

Compte tenu des perturbations induites par la dissolution de l'Assemblée nationale sur la procédure budgétaire de l'Etat, le projet de loi de finances pour 2025 a été adopté tardivement par rapport au calendrier habituel.

Même si au final le PLF est moins brutal que ce qui était annoncé initialement, les communes, EPCI, départements et régions devront tout de même endurer une ponction de 2,2 milliards d'euros sur leurs recettes, soit un peu moins de la moitié de l'effort de 5 milliards d'euros originel qui leur était demandé,

Dans le détail, cette contribution se décompose en deux mesures : un gel de la TVA (qui coûtera 1,2 milliard d'euros aux collectivités) et la mise en place d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé Dilico (pour « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales* »)

La commune du Poinçonnet n'est pas ciblée par ce dispositif,

il faut également ajouter la baisse drastique du Fonds vert qui va passer de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros. Sans compter [la hausse de 12 points](#) imposée, il y a quelques jours par l'exécutif, sur les cotisations employeurs à la caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales (CNRACL) qui pèsera plus d'un milliard d'euros sur les budgets locaux (hausse de 12 points étalée su 4 ans)

Principales dispositions de la Loi de finances 2024 (2/3)



Et si la DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, cela se fera en minorant d'autant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera, quant à elle, préservée cette année.

les parlementaires ont confirmé renoncer à étendre à trois le nombre de jours de carence des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie, mais pas à ramener le taux d'indemnisation à 90 % au lieu de 100 %.

Il est à également noter que la prévision de baisse de deux points du FCTVA n'a finalement pas été retenue dans la copie du gouvernement Bayrou.

Enfin, il est à prévoir des tensions sur la trésorerie des collectivités. En effet, même si les crédits des subventions allouées sont garantis, il y a un fort risque de décalage dans les versements.



LA SITUATION COMMUNALE

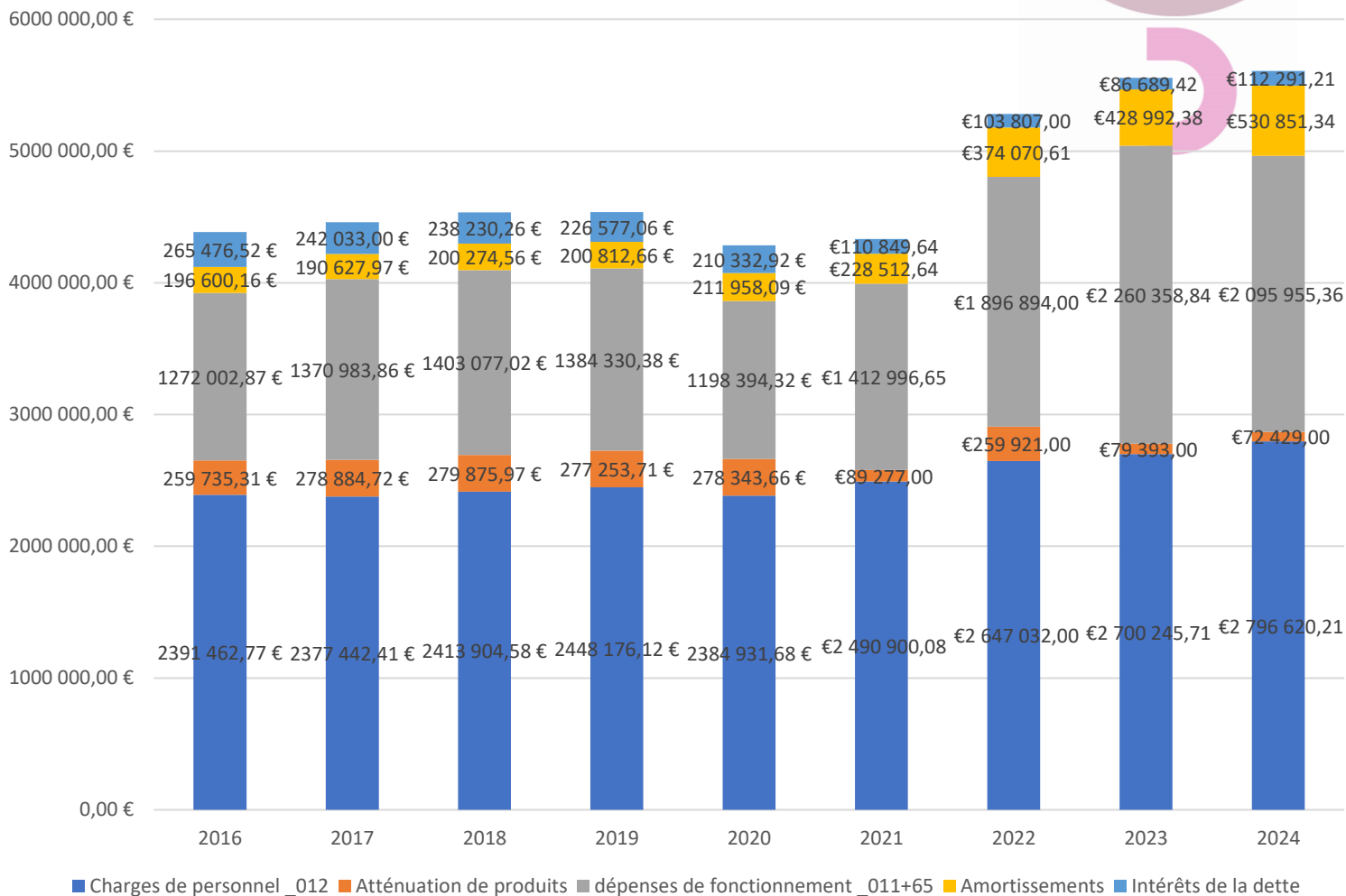
Analyse rétrospective / Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables en 2024 par rapport à 2023 malgré des dynamiques différentes :

- hausse des charges de personnel: impact des hausses du point d'indice, politique de remplacement des absences, congé maternité, accompagnement des fréquentations des structures d'accueil des enfants.
- maîtrise des charges de fonctionnement malgré le loyer CTR et la hausse des coûts de gestion (fluide, denrées alimentaires. La fin de la convention Châteauroux et la rigueur de gestion, permettent de limiter ces hausses.

L'intégration des investissements passés impacte le montant des amortissements.
Les intérêts de la dette remontent après les campagnes d'emprunt 2023 et 2024.

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2016

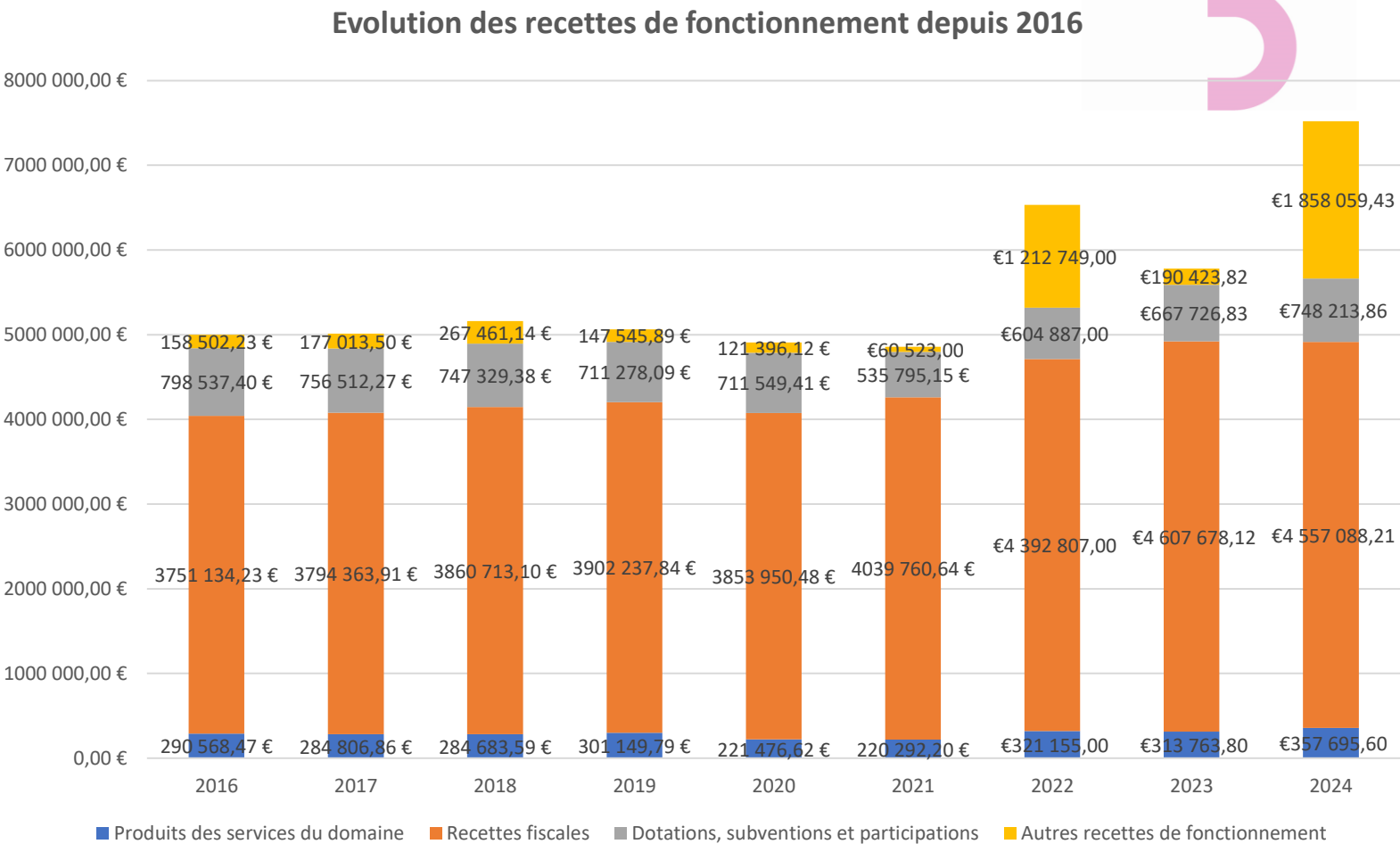


Analyse rétrospective / Les recettes de fonctionnement

Comme convenu, les recettes sont en forte hausse, principalement du à la perception du remboursement des assurances et la reprise des provisions passées pour la rupture de la convention avec Châteauroux.

Comme à l'échelle nationale, malgré les hausses de bases, les recettes fiscales sont en légère diminution.

La hausse de fréquentation des services municipaux se traduit aussi par l'augmentation des recettes associées.



Analyse rétrospective / Les dépenses d'investissement (1/2)

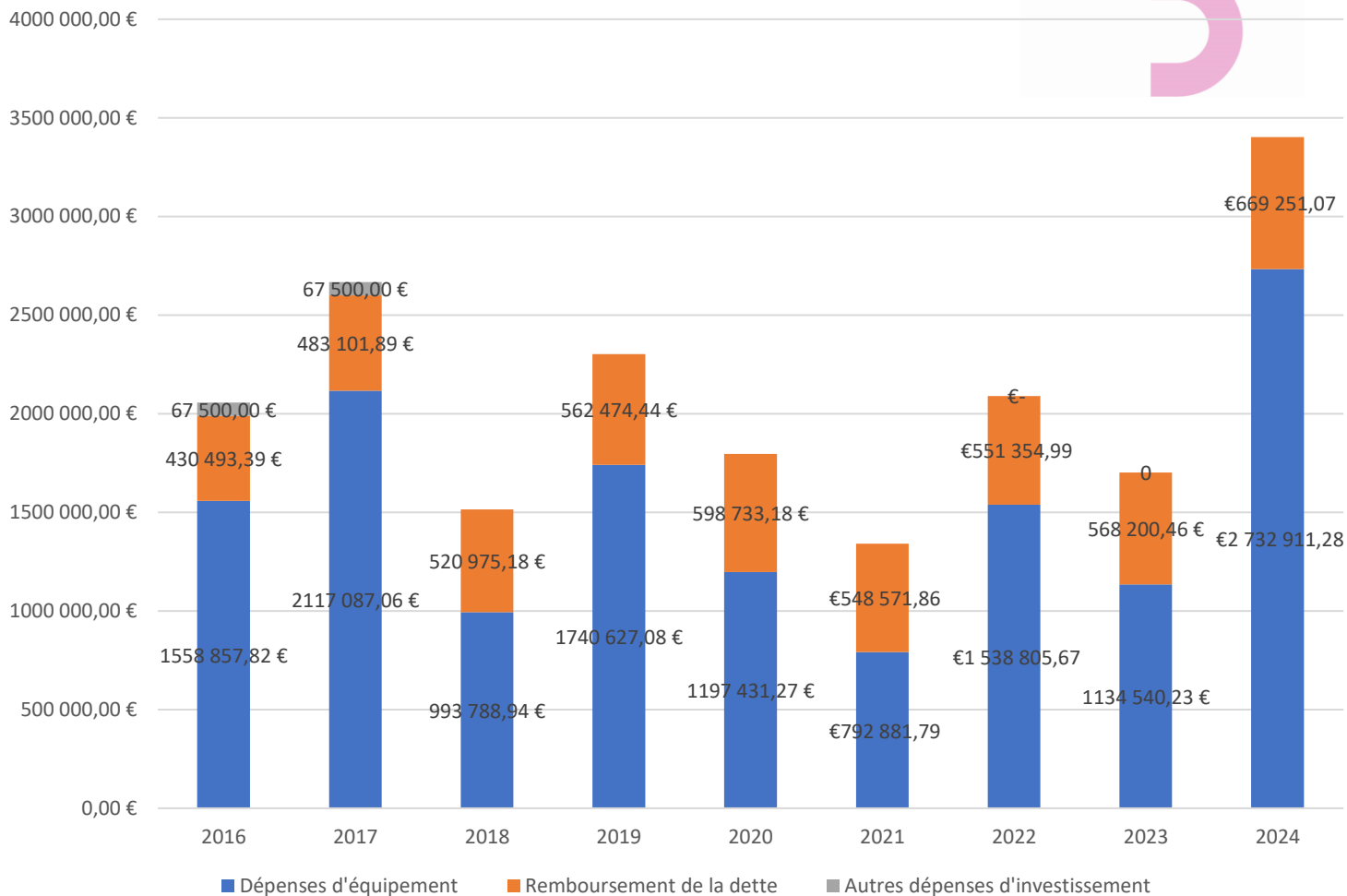
2024 est comme prévu à niveau d'investissement jamais vu sur les dernières années..

La conjonction de la fin d'un certain nombre d'opérations initiées avant l'épisode de grêle et le lancement de la réhabilitation du gymnase et la première tranche de la toiture de l'école Rabelais. Ici aussi, l'impact des campagnes d'emprunt se matérialise.

Les principaux investissements 2024 :

- Toitures divers bâtiments (50 000 €)
- Changement vis chaudière bois (20 000 €)
- Cuvé récupération eaux de pluie (83 000 €)
- Travaux d'éclairage public (85 000 €)
- Dernière tranche vidéoprotection (20 000 €)
- Protection des agents d'accueil (10 000 €)
- Changement cuiseur cuisine (28 000 €)
- HSPA 2 (311 000 €)
- Réfection courts tennis extérieurs (290 000 €)
- Cours oasis (40 000 €)
- Fin vestiaires de foot (23 000 €)
- Piste cyclable (260 000 €)
- Extension multi-accueil (70 000 €)
- Réhabilitation du gymnase (2 107 000 €)
- Réhabilitation toiture Rabelais (120 000 €)

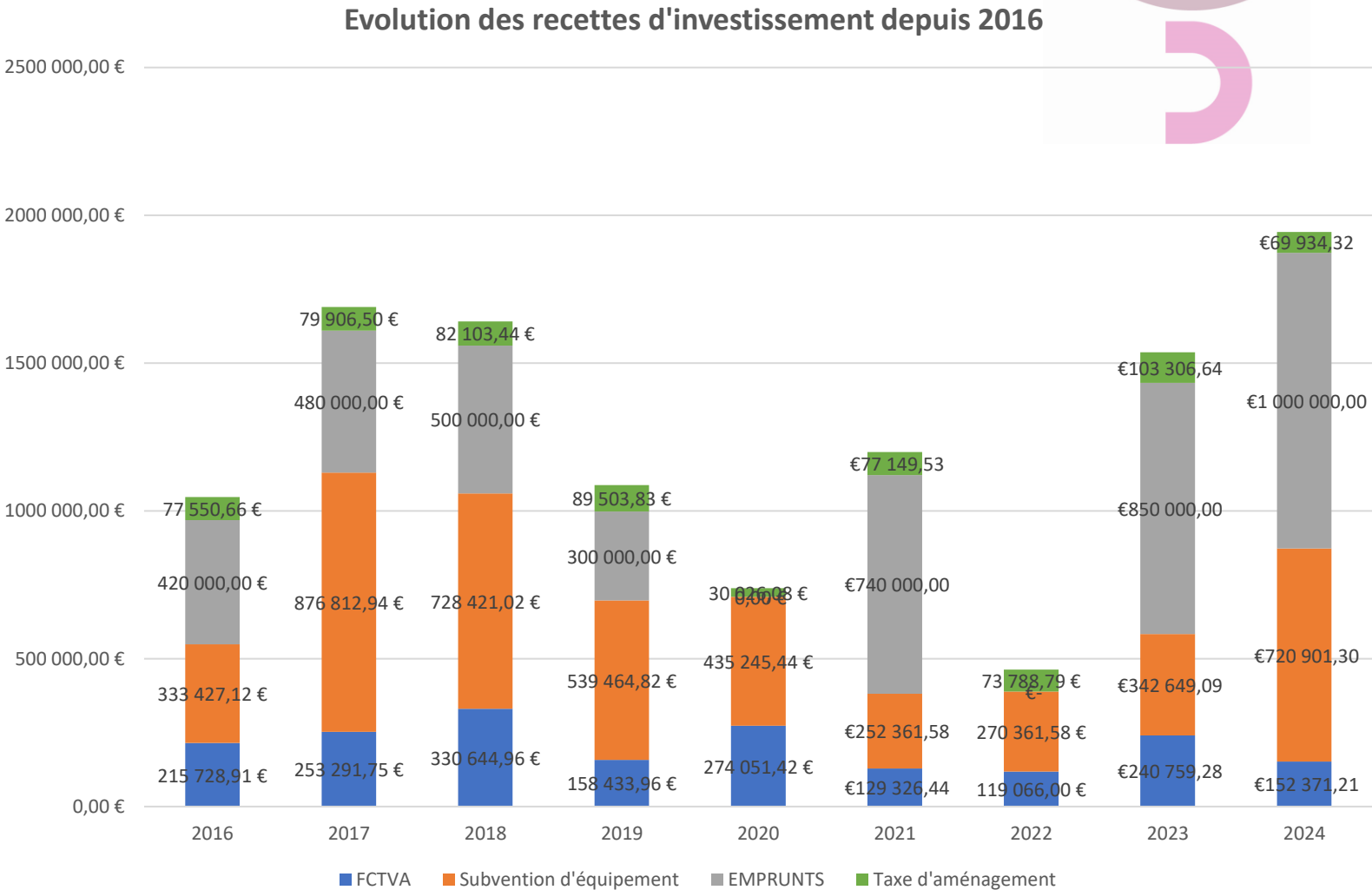
Evolution des dépenses d'investissement depuis 2016



Analyse rétrospective / Les recettes d'investissement

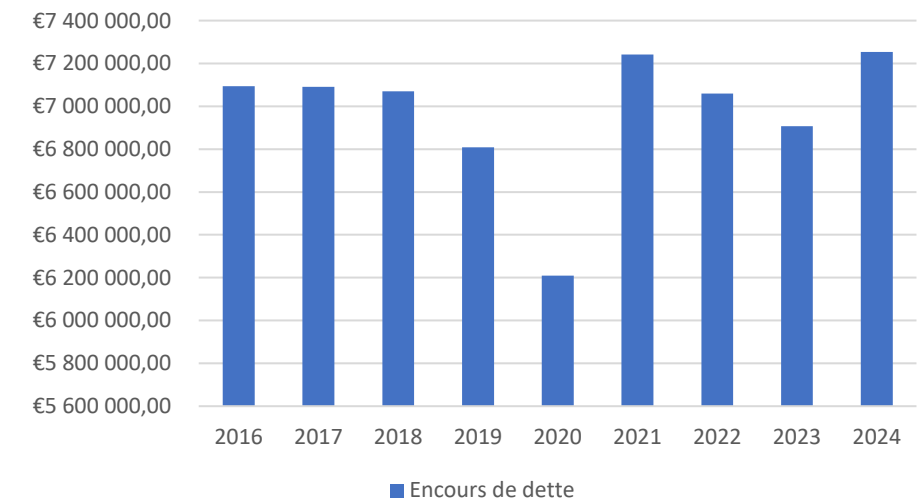
Les recettes d'investissement sont aussi en hausse en 2024.
Les subventions des opérations liées à la grêle commencent à être perçues.
La campagne d'emprunt a également pu être bouclée en deux appels de fonds (75 % / 25 %) pour attendre un niveau important mais néanmoins inférieur au montant inscrit au BP (- 500 000 €).

A noter la baisse des recettes liées à la taxe d'aménagement (fin d'une partie des lotissement OPAC).



Analyse rétrospective / Les recettes d'investissement / l'emprunt

Encours de dette

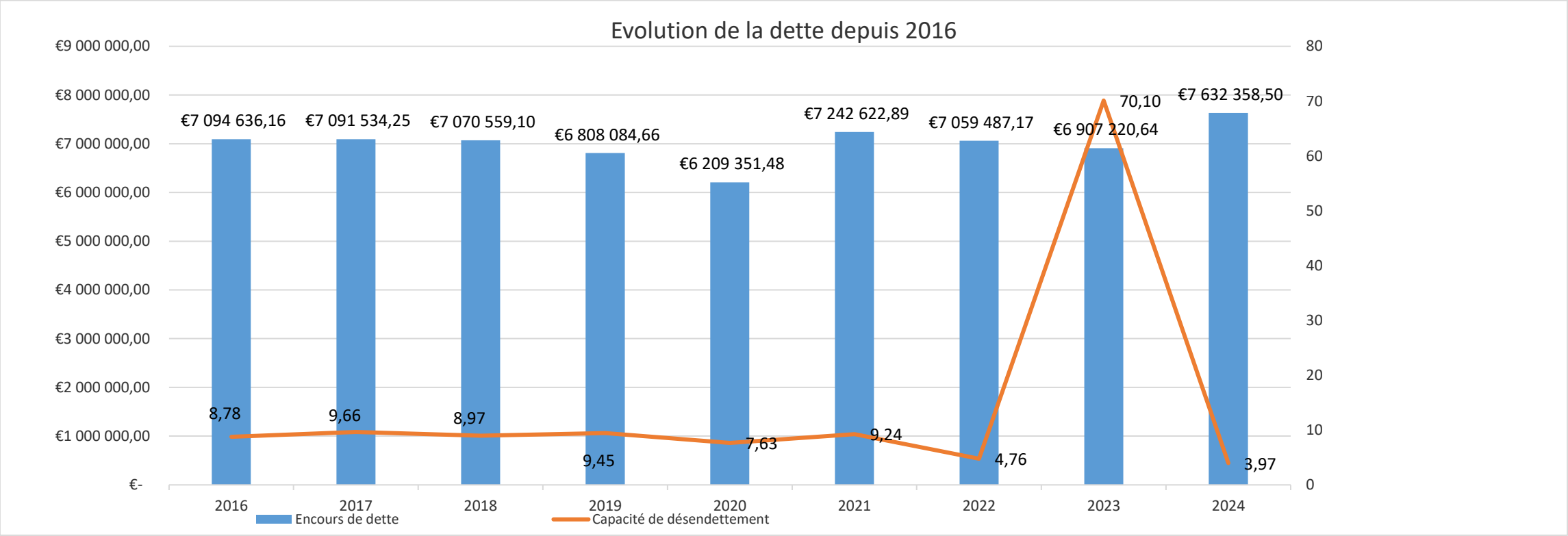


2025 voit l'extinction de trois emprunts, certes de petite ampleur.
L'extinction des emprunts en 2026 aura sans aucun doute plus d'impact

Après deux années de désendettement, l'encours est reparti à la hausse avec le niveau d'investissement réalisé.

date contr	preteur	montant emprunté	durée	taux	capital restant du au 31/12/2024	date fin
2010	Caisse Française de finan	150 000,00 €	15	2,10%	8 671,45 €	2025
2010	Caisse Française de finan	75 000,00 €	15	2,10%	4 335,44 €	2025
2010	Caisse d'épargne	75 000,00 €	15	3,07%	6 140,00 €	2025
2006	Banque populaire	1 200 000,00 €	20	3,68%	178 259,23 €	2026
2011	Crédit Agricole	560 000,00 €	15	4,25%	108 202,19 €	2026
2012	Crédit Agricole	400 000,00 €	15	4,75%	104 101,48 €	2027
2008	Caisse d'épargne	480 000,00 €	20	5,04% < X < 5,16 %	138 364,26 €	2028
2009	Crédit Agricole	600 000,00 €	20	3,99%	197 139,19 €	2029
2015	Crédit Agricole	390 000,00 €	15	1,90%	169 410,72 €	2030
2016	caisse d'épargne	420 000,00 €	15	0,83%	202 507,35 €	2031
2017	caisse d'épargne	480 000,00 €	15	1,31%	267 683,46 €	2032
2004	Caisse d'épargne	700 000,00 €	30	3,75%	321 574,82 €	2034
2019	Crédit Agricole	300 000,00 €	15	0,55%	197 801,43 €	2034
2020	Crédit Agricole	740 000,00 €	20	0,53%	598 203,69 €	2040
2021	caisse Française de finan	3 664 457,77 €	20	0,28%	2 977 371,97 €	2041
2022	la banque postale	400 000,00 €	15	2,95%	346 666,64 €	2037
2023	la banque postale	450 000,00 €	20	4,09%	427 500,00 €	2043
2024	la banque postale	750 000,00 €	20	3,50%	750 000,00 €	2044
2024	la banque postale	250 000,00 €	25	3,40%	250 000,00 €	2049
					7 253 933,32 €	

Analyse rétrospective / Les recettes d'investissement / l'emprunt



Après une année exceptionnelle en 2023, la capacité de désendettement de la commune retrouve des niveau normaux. Le fort excédent de fonctionnement réalisé en 2024 permet « d'absorber » la hausse de l'encours de dette.

Analyse rétrospective / ZOOM sur le budget vert / définition

Le budget vert constitue une **nouvelle classification des dépenses budgétaires** et fiscales **selon leur impact sur l'environnement** et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux **intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques**.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

L'[article 191 de la loi de finances pour 2024](#) introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement** et, ainsi, de **faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national**.

La mesure de l'impact environnemental d'une dépense est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est favorable, défavorable ou neutre au regard d'un axe de la taxonomie européenne. Une instance interministérielle associant des représentants des collectivités et des services de l'État, sous le patronage du secrétariat général à la planification écologique, est chargée d'élaborer une documentation détaillée pour la cotation selon les différents axes à partir des ressources méthodologiques existantes.

6 axes seront à terme mesurés :

1. Atténuation du changement climatique, ➔ mesuré sur CA 2024
2. Adaptation du changement climatique,
3. Gestion des ressources en eau ,
4. Transition vers 1 économie circulaire,
5. Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols,
6. Préservation de la biodiversité, (CA 2025)

Analyse rétrospective / ZOOM sur le budget vert / définition



5 positions de curseur utilisées pour la critérisation :

FAVORABLE (avec une **gradation par paliers de 25%** afin d'affiner la critérisation)

NEUTRE (lorsque les aspects positifs et négatifs se neutralisent ou bien lorsque la dépense est étrangère ou sans incidence à l'axe environnemental analysé)

DEFAVORABLE

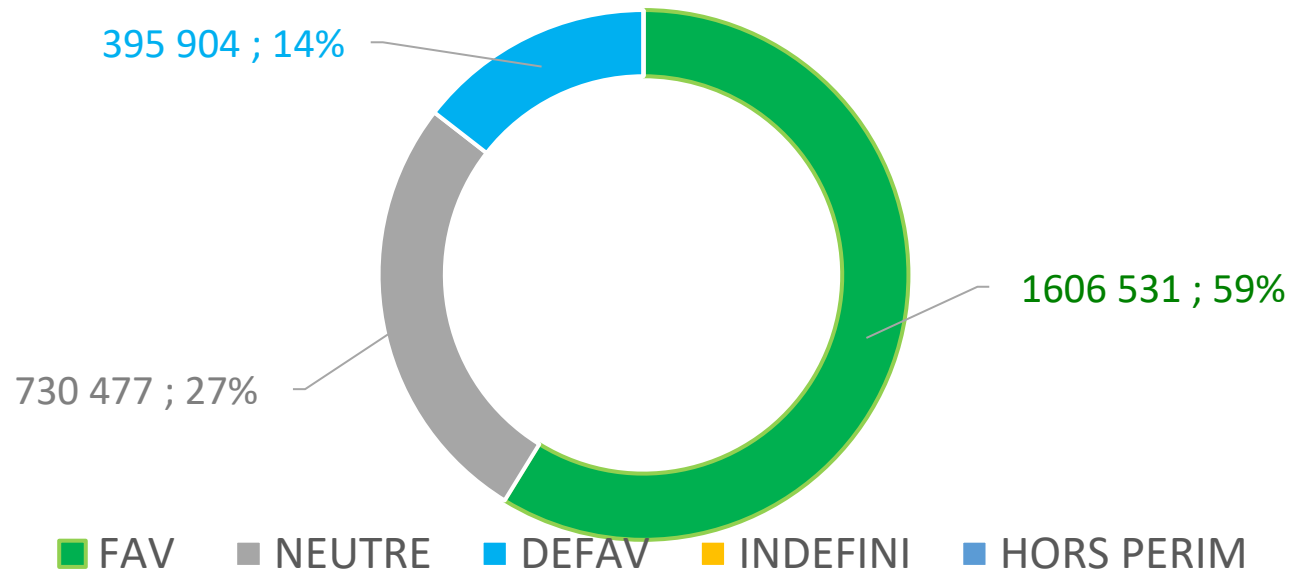
INDEFINI (lorsque les informations sur la dépense sont insuffisantes ou la technique I4CE ne permet pas la critérisation)

HORS PERIMETRE

Analyse rétrospective / ZOOM sur le budget vert / Axe 1



AXE CLIMAT-ATTENUATION BUDGET VERT LE POINCONNET - CA 2024 DEP INV



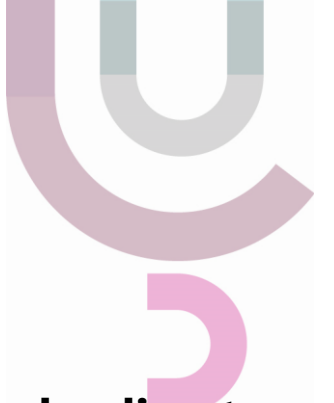
59% des dépenses sont favorables au climat (réduction émissions) et 27% sont défavorables

Les dépenses défavorables sont principalement composées d'achats de matériels informatiques ; de mobiliers non issus de filières de recyclage valorisation et d'outillages divers portatifs ou thermiques

Sont classées en neutre les dépenses sans impact sur le climat ou celles dont les effets positifs sont compensés par des effets négatifs

A noter que toutes les dépenses réelles d'investissement 2024 ont pu être classées selon la méthode I4CE (pas de dépenses en Indéfini ; les dépenses d'ordre hors périmètre ont été exclues de l'analyse dès le départ)

Analyse rétrospective / ZOOM sur le budget vert / situation



Le total des dépenses réelles d'investissement au CA 2024 est de 2 733 k€

Sur ce total, **une majorité de dépenses 59% (soit 1 607 k€) ont un impact favorable sur le climat-atténuation en 2024**

A noter que cette part est très élevée comparativement aux autres collectivités mais reflète bien les actions en réduction de CO2 et réduction de consommation énergétique sur les opérations majeures de la commune réalisées en 2024 (gymnase ; plan de relamping LED complet de la totalité des bâtiments communaux ; maîtrise des conso. de chauffage par contrats 2 ou 3 P...)

La restructuration totale du gymnase à ossature métallique (touché par la grêle en 2022) sur l'ensemble des corps batimentaires avec une forte orientation réduction des conso énergétique (toiture isolante ; bardage isolant 200mm ; menuiseries extérieures ; éclairage LED intelligent ...) est classée 100% favorable avec une dépense de 1 212 k€ en 2024 ce qui représente 44% du total des dépenses d'inv 2024 de la commune

Analyse rétrospective / ZOOM sur le budget vert / axes de progrès

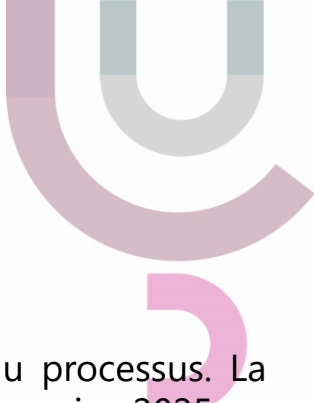


- 1 – Achat de mobilier : privilégier les filières de mobiliers issus de matériaux biosourcés ou de filières de recyclage/valorisation dès que possible (recycleries en lien avec déchetteries ; recours à des associations locales d'insertion par l'emploi dans ces domaines...)
- 2 – Matériels informatiques : faire durer plus longtemps les matériels déjà achetés par des actions de up-grading technologique (changement carte mère ; processeur ; barrettes mémoire ...)
- 3 – Poursuivre les plans de relamping LED et les travaux de rénovation/amélioration performance énergétique et thermique des bâtiments municipaux



LES ORIENTATIONS 2025

Les hypothèses de construction du BP 2025 (1/2)



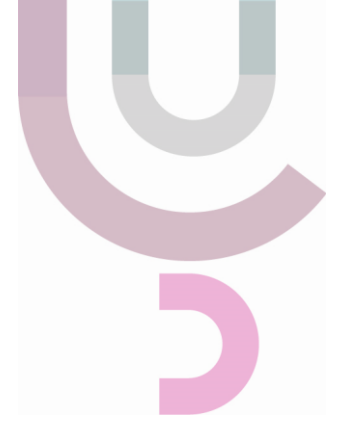
Le budget 2024 a été construit comme la première partie d'une phase de deux ans. Nous sommes donc au milieu du processus. La mobilisation des financements pour les investissements exceptionnels, en grande partie sur 2024, permet d'envisager un exercice 2025 en tension, mais en maîtrise.

La ligne de conduite reste la même. Absorber au mieux l'impact des événements extérieurs et / ou exceptionnels pour préserver le quotidien des habitants de la commune.

Le budget 2025 est donc construit avec les principes suivants :

- **Maintien des taux de fiscalité.**
- **Maintien des principaux tarifs des services publics municipaux (périscolaire, cantine, gratuité de la bibliothèque, saison culturelle, ...)**
- **Accentuation de l'effort financier sur la réfection et l'entretien des voiries communales,**
- **Poursuite de la politique de sobriété de l'éclairage public.**
- **Hausse du soutien aux actions portées par le CCAS.**
- **Maintien du soutien financier et technique aux associations communales,**
- **Poursuite de la politique de renouvellement des matériels communaux.**
- **Absorption des hausses induites, notamment fournitures alimentaires et CPE, sans répercussion sur les usagers.**

Dans ce contexte, une réelle attention sera portée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



LES ORIENTATIONS 2025

Le fonctionnement

Les hypothèses de construction du BP 2025 / Fonctionnement

Le BP 2025 s'appuie sur les orientations de la loi de finances et des principes de constructions définis depuis le début du mandat :

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Revalorisation des bases fiscales à 1,7 % (loi de finances 2025),
- TLPE / droit mutations / taxe élec au niveau 2024 : (-70 000 € p/r 2023)
- Niveau de recette de la taxe d'aménagement à hauteur de 2024 (-30 000 € p/r 2023)
- Baisse de la dotation forfaitaire des communes de 10 %,
- Pas de loyers sur les bâtiments communaux (en réfection),
- Maintien des tarifs des services municipaux (petite enfance, restauration scolaire, locations de salles, service funéraire).
- Prise en compte du risque d'arrêt de reversement du FPIC (90 % du montant 2025).
- Maintien des autres recettes et dotations..

Au niveau des dépenses de fonctionnement:

- Prise en compte des coûts de relogement des associations sportives sur une 1/2 année (bâtiment + fluides).
- Hausse prévisionnelle des postes suivants :
 - Fluides,
 - Hausse de 10 % du coût de l'alimentation pour le restaurant scolaire,
- Hausse du coût de l'assurance du personnel et des assurances des bâtiments
- Hausse du soutien au fonctionnement associatif.
- Renforcement du soutien au fonctionnement du CCAS
- Maintien de l'investissement culturel (saison culturelle + papier d'actu)

Les hypothèses de construction du BP 2025 / Fonctionnement

Au niveau des dépenses de fonctionnement / masse salariale:

- Hypothèse de revalorisation du point d'indice à 1 %,
- Hausse du taux de cotisation CdG 36
- Hausse des cotisations CNRACL (+ 3 points / an pendant 4 ans)
- Prise en compte de 2 remplacements Congés maternités
- Hausse de l'enveloppe CIA,
- 4 saisonniers annuels
- 2 renforts sur le CTM pendant 2 mois,
- ATSEM supplémentaires prolongés jusqu'en juin
- Poursuite de la politique de remplacement sur les postes en accueil d'enfants en accord avec les taux d'encadrement,
- Poste urbanisme sur 9 mois,
- Année pleine pour la « prime bonus attractivité » au manège



LES ORIENTATIONS 2025

L'investissement

Les hypothèses de construction du BP 2025 / Dépenses d'Investissement



ATTRACTIVITE		SOBRIETE ENERGETIQUE / ENVIRONNEMENT		AMELIORATION CADRE DE VIE		ENTRETIEN DU PATRIMOINE	
Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC
Mise en place du géoréférencement	30 000,00 €	Travaux éclairage public	140 000,00 €	Travaux de voirie	240 000,00 €	Réfection courts extérieurs tennis	61 000,00 €
opération base adresse locale	20 000,00 €	Toiture école Rabelais Phase 2	250 000,00 €	Circuit de l'eau (RAR)	60 000,00 €	Tranche 1 CTM	300 000,00 €
changement écran digital affichage légal	15 000,00 €	Réhabilitation gymnase + aménagements extérieurs	2 100 000,00 €	Maison intergénérationnelle	420 000,00 €	matériels services techniques + restaurant scolaire	200 000,00 €
Acquisition logiciel gestion cantine + RH	8 000,00 €	Isolation logements communaux	96 000,00 €	Lancement procédure relevage tombes	28 000,00 €		
				sécurisation des circulations	30 000,00 €		

L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2025 sera près de 4 millions d'euros

Les hypothèses de construction du BP 2025 / Recettes d'Investissement

Ces investissements sont financés par cinq leviers :

Les subventions : Elles sont sollicitées pour 4 opérations:

- CTM
- Maison Intergénérationnelle
- Acquisition de matériel pour les services techniques
- Eclairage public.

Le FCTVA sur les opérations d'investissement terminées en 2024 soit environ 440 000 €.

Les amortissements des investissements antérieurs, à hauteur de 470 000 €.

L'emprunt: Pour cette année le niveau de mobilisation de l'emprunt sera au plus bas. La trajectoire de désendettement initiée depuis 2022 pourra être donc retrouvée, malgré l'effort inédit de 2024. La question de la mobilisation effective d'un emprunt sera appréciée au regard de l'avancée des investissements nouveaux, des conditions du marché et de la nécessité de maintenir un bon niveau d'excédents cumulés

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. L'autofinancement revient dans des valeurs normales.

